



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Paris, le 19 avril 2011

Note d'information n° 2011-03

Aux Présidents d'UDOGEC et UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents des UDOGEC et UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Objet : Communiqué du CNEC : préparation de la rentrée 2011

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint pour votre information et pour diffusion un communiqué de M. Eric de LABARRE du 18 avril 2011, sur les questions posées par la réduction des moyens en postes Éducation Nationale.

Par ailleurs, vous trouverez également une copie de l'interview d'Eric de LABARRE parue ce jour dans "La Croix".

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel QUESNOT,

Président

AVERTISSEMENT SOLENNEL

COMMUNIQUÉ du Comité National de l'Enseignement Catholique 18 avril 2011

Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) a examiné la situation de la rentrée scolaire 2011 dans les établissements catholiques en tenant compte à la fois des besoins incompressibles en nombre d'emplois d'enseignants pour assurer l'application du contrat d'association qui lie les établissements à l'Etat et des mesures d'économie budgétaire à assurer pour participer au redressement des finances publiques du pays.

Le CNEC constate :

- les difficultés insurmontables créées par le nombre très élevé de suppressions d'emplois dans l'enseignement privé alors même qu'il ne dispose d'aucun surnombre et que tous les maîtres sont devant élèves.
Ces difficultés touchent les établissements en zone à faible démographie au risque de faire disparaître le maillage territorial, les établissements en zone fortement peuplée avec des classes chargées en effectifs, et même les établissements ouverts en zone sensible au titre du plan « Espoir-banlieues ».
- l'impossibilité de plus en plus criante de répondre favorablement aux demandes des jeunes et des familles, faute de moyens.
- le non respect par le gouvernement de la décision du Parlement de diminuer de 300 emplois en valeur annuelle la suppression d'emplois exigée de l'enseignement privé. L'amendement voté au Sénat, adopté par la Commission Mixte Assemblée nationale - Sénat, validé par le Conseil Constitutionnel, n'est que partiellement appliqué, à hauteur de 100 emplois.
- la prise en compte trop restreinte de deux mesures seulement parmi les propositions structurelles alternatives proposées par l'Enseignement catholique et visant à permettre l'équilibre offre de formation / emplois / économies.

Cet état de fait appelle de la part du Comité National de l'Enseignement Catholique vigilance, recommandations et avertissement :

- vigilance pour assurer la rentrée 2011 sans repli de l'offre de formation en réponse à la demande des familles,
- recommandations aux établissements et aux instances académiques de l'Enseignement Catholique de travailler dès maintenant à la préparation de la rentrée 2012 en indiquant l'incompressible,
- avertissement solennel aux pouvoirs publics de la volonté unanime des partenaires de l'Enseignement Catholique de faire respecter la loi Debré et le contrat d'association.

Le CNEC demande au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique de veiller avec la plus grande fermeté au respect des principes ainsi rappelés dans ses relations avec les autorités publiques.

« L'enseignement catholique n'est pas en mesure d'assurer la prochaine rentrée scolaire »

Pour Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, qui a perdu 4 600 postes en deux ans, la politique de l'emploi menée par l'éducation nationale conduit à une impasse

Dans quel état d'esprit préparez-vous les prochaines rentrées scolaires ?

ÉRIC DE LABARRE : Entre 2008 et 2010, nous avons rendu 4 600 emplois. En 2012, nous en perdrons encore 1 533 sur les 16 000 suppressions prévues dans l'éducation nationale. La politique de l'emploi enseignant, telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui, conduit le privé comme le public à une impasse dès 2011 et à une situation catastrophique en 2012.

Concrètement, comment cela se traduit-il dans l'enseignement catholique ?

Dans un certain nombre d'académies, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la prochaine rentrée. Il nous manque une centaine d'emplois (20 à Versailles, 7 à La Réunion, 5 à Toulouse, etc.). En 2008, dans le cadre de son plan banlieue, le gouvernement nous a demandé d'ouvrir des classes dans des zones défavorisées afin de contribuer à l'égalité des chances.

Mais les moyens humains qui nous avaient été accordés pour ce faire nous sont retirés. Un exemple parmi tant d'autres : nous avons créé, à Sartrouville (Yvelines), le lycée Jean-Paul-II, avec l'ouverture d'une classe de seconde en 2009 et d'une classe de première en 2010.

Doit-on aujourd'hui renoncer à ouvrir pour ces mêmes élèves une classe de terminale en septembre prochain ? Ce ne serait pas juste. Cela reviendrait aussi à gaspiller les deniers publics déjà engagés dans ce projet.

Voté par le Parlement à l'initiative du sénateur UMP de la Haute-Savoie, Jean-Claude Carle, un amendement à la loi de finances 2011 est venu limiter les suppressions d'emplois touchant l'enseignement privé sous contrat. N'est-ce pas une bouffée d'oxygène ?

C'est évidemment une bonne décision. Mais nous sommes en désaccord avec le gouvernement quant à l'interprétation de cet amendement. Ce texte transfère à l'enseignement privé quatre millions d'euros et 100 équivalents temps plein.

Cette décision inscrite au budget annuel s'applique en réalité sur la période qui s'étale de la rentrée de septembre au 31 décembre, soit un tiers de l'année civile. Conformément aux interprétations qui ont été faites dans les précédentes lois de finances, il convient donc de multiplier par trois cet abondement en équivalents temps plein.

Le gouvernement nous doit bien, pour la rentrée prochaine, 300 emplois et non, comme il le soutient aujourd'hui, une centaine.

Appelez-vous les candidats à la prochaine présidentielle à un moratoire sur les suppressions de postes dans l'éducation ?

Ce que je souhaite, c'est que l'éducation soit au centre de cette campagne et que l'on se pose les bonnes questions, loin de toute démagogie. On ne pourra pas indéfiniment supprimer des postes d'enseignants, alors que l'évolution démographique entraîne une hausse des effectifs des élèves et que nous sommes, dans l'enseignement catholique, contraints de refuser chaque année de 30 000 à 40 000 inscriptions.

Cela dit, entre 1990 et 2010, la France a perdu 700 000 élèves et gagné 50 000 professeurs, sans que les résultats scolaires ne s'améliorent. Tout n'est donc pas question de moyens.

Nous avons conscience qu'il faut assainir les finances publiques, que l'éducation nationale doit pour cela faire des efforts, y compris en supprimant des postes, et que l'enseignement catholique doit être mis à contribution.

Mais on ne peut pas s'appuyer, comme c'est le cas aujourd'hui, sur une approche strictement comptable. Sinon, c'est le maillage territorial des établissements publics et privés qui est mis à mal, et partant la liberté de choix des familles.

L'enseignement catholique a beau effectuer des redéploiements de postes entre les académies qui perdent des élèves et ceux qui en gagnent, cela ne saurait suffire. Ce ne sont pas les emplois retirés à Limoges qui permettront de combler les besoins, énormes, en région parisienne.

Que proposez-vous ?

Des mesures structurelles qui permettraient d'amortir les suppressions d'emplois sans modifier significativement, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, l'offre d'enseignement. Pour 2011, nous devrions obtenir le feu vert de l'éducation nationale pour développer des formations à distance dans certaines matières, que l'on pourrait qualifier d'orphelines, en mettant en commun les besoins de plusieurs établissements.

De petits groupes d'élèves dispersés pourraient ainsi suivre en direct, depuis leur collège ou leur lycée, via Internet, des cours dispensés par un seul professeur, qui viendrait à leur rencontre à plusieurs moments de l'année. C'est une expérimentation que nous menons déjà avec succès en Lorraine.

À l'avenir, il serait bon aussi d'assouplir le système de dotation horaire globale et de permettre aux établissements de disposer vraiment librement de leurs moyens, qui restent aujourd'hui en partie fléchés, etc.

Mais, pour passer 2012 dans des conditions à peu près convenables, il faudrait surtout retirer une heure d'enseignement à tous les collégiens et lycéens, en laissant le soin aux établissements de déterminer, en fonction de leurs besoins, les disciplines concernées, avec bien sûr des verrous pour éviter que telle ou telle matière ne soit systématiquement lésée.

Une telle mesure permettrait d'économiser de 13 000 à 14 000 postes. Il y a un certain nombre d'années, Singapour a, dans le premier degré, diminué d'un quart le nombre d'heures de cours, sans que les performances de ses élèves, dans les comparaisons internationales, ne soient modifiées.

Recueilli par Denis PEIRON